

MAIRIE
DE
SAINT-JEOIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

SÉANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023 -19h30
Salle du Conseil Municipal
SESSION ORDINAIRE

Délibération n° 006-2023

Création d'un comité de pilotage du projet de création de ludothèque-
bibliothèque municipale

Conseiller en exercice : 23
Quorum : 12

Président :

Monsieur Antoine VALENTIN.

Présents : 21
Excusés ayant donné pouvoir : 0

Présents :

Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Carole PETIT, Monsieur, Franck ACCARDO, Madame Sonia GERVOIS, Monsieur Franz LEBAY, Madame Marie Liliane GRONDIN, Madame Giovanna PRANEUF, Monsieur Lucien MEYNET, Monsieur Yves PELISSON, Madame Edith BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Monsieur Jacques BASTARD, Monsieur François AMOUDRUZ, Madame Sandrine NICOU, Madame Pauline EMERIT, Madame Isabelle DESCHEPPER, Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Valentin DUCRETTET, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Monsieur Didier BOUVET.

Votants : 21

Convocation du Conseil municipal :
le : 06/01/2023

Secrétaire de séance :

Monsieur François AMOUDRUZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Néant.

Excusés :

Néant.

Non excusés :

Madame Sandrine NICOU et Madame Pauline EMERIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

Délibération n° 006-2023

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'un comité de pilotage du projet de bibliothèque-ludothèque municipale

Après avoir délibéré sur l'approbation du projet de création de la bibliothèque-ludothèque municipale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un comité de pilotage dudit projet afin de varier la représentation dans la prise des décisions tout au long des travaux.

Monsieur le Maire propose donc de constituer l'équipe comme suit :

- M. le Maire, Antoine VALENTIN,
- M. le 1^{er} Adjoint en charge des travaux, Patrick BOIMOND,
- Mme le délégué à la bibliothèque, 4^{ème} Adjointe, Sonia GERVOIS,
- M. le Conseiller délégué en charge des finances, Yves PELISSON,
- L'assistant de conservation,
- Un élu de la liste minoritaire,
- Un représentant de la ludothèque,
- L'agent en charge de la gestion des bibliothèques intercommunales de la CC4R,
- Un représentant des usagers de la bibliothèque,
- Tout agent de la collectivité qui peut apporter une expertise au projet.

Le conseil municipal s'est prononcé sur :

- La création d'un comité de pilotage pour le projet de la création de la bibliothèque-ludothèque municipale,
- L'autorisation donnée à M. le Maire de présider ledit comité et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION N° 006-2023

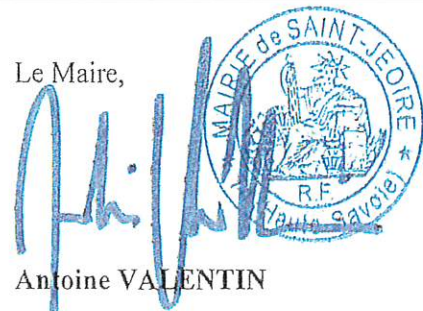
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire de séance,



François AMOUDRUZ

Le Maire,



MAIRIE de SAINT-JEOIRE
R.F.
Haute Savoie

Antoine VALENTIN

MAIRIE
DE
SAINT-JEOIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

SÉANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023 -19h30
Salle du Conseil Municipal
SESSION ORDINAIRE

Délibération n° 007-2023

Avenant à la convention de la F.O.L. « Séjours de vacances »

Conseiller en exercice : 23
Quorum : 12

Président :

Monsieur Antoine VALENTIN.

Présents : 21
Excusés ayant donné pouvoir : 0

Présents :

Votants : 21

Convocation du Conseil municipal :
le : 06/01/2023

Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Carole PETIT, Monsieur, Franck ACCARDO, Madame Sonia GERVOIS, Monsieur Franz LEBAY, Madame Marie Liliane GRONDIN, Madame Giovanna PRANEUF, Monsieur Lucien MEYNET, Monsieur Yves PELISSON, Madame Edith BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Monsieur Jacques BASTARD, Monsieur François AMOUDRUZ, Madame Sandrine NICOUD, Madame Pauline EMERIT, Madame Isabelle DESCHEPPER, Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Valentin DUCRETTET, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Monsieur Didier BOUVET.

Secrétaire de séance :

Monsieur François AMOUDRUZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Néant.

Excusés :

Néant.

Non excusés :

Madame Sandrine NICOUD et Madame Pauline EMERIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

Délibération n° 007-2023

AFFAIRES CULTURELLES

**Convention F.O.L. – Avenant à la convention
« séjours de vacances »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la convention séjours de vacances, renouvelée en 2022 avec l'UFOVAL 74, laquelle favorise le départ des enfants et jeunes de la commune en colonie de vacances UFOVAL.

L'association sollicite la commune afin de signer un nouvel avenant à cette convention, lequel intégrait une hausse de la participation communale journalière à 4,65 € (contre 4,60 € en 2022)

Le conseil municipal s'est prononcé sur :

- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer le présent avenant et à fixer la participation communale journalière par enfant à 4,65 € en 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION N° 007-2023

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire de séance,



François AMOUDRUZ

Le Maire,



Antoine VALENTIN